

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieille, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet : MISSION de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'aménagement d'une voie douce de liaison entre la CCBA et la CDC Ardèche des Sources et Volcans - Poursuite du groupement de commandes**

Le Président rappelle que dans le cadre d'une étude de faisabilité pour la création d'une voie verte sur le secteur Labégude/Vals/Lalevade, l'assemblée a validé la constitution d'un groupement de commandes entre la CCBA et la CDC ASV, (DEL 31052018-11 / CONV 2018-11 du 25/01/2019) aux fins d'engager l'étude précitée.

Il précise que l'étude étant aboutie, il conviendrait de maintenir le groupement de commandes entre la CCBA et CDC ASV pour poursuivre l'opération et notamment par la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre puis un marché de travaux.

Ainsi, s'agissant d'un projet de voie douce/verte dont le linéaire concerne deux territoires communautaires, pour lequel un groupement de commandes a déjà été constitué entre la CCBA et CDC ASV, pour engager l'étude de faisabilité, le Président propose de renouveler ce groupement de commandes conformément à l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique :

- aux fins de pouvoir contractualiser pour une mission de maîtrise d'œuvre commune ;
- aux fins de pouvoir contractualiser avec les entreprises qui seront retenues pour la phase travaux à l'issue de la procédure de consultation.

Lecture faite de la convention à intervenir qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- d'autoriser le renouvellement et l'adhésion de la CCBA au groupement de commandes ayant pour objet :

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190709-DEL09072019-23-  
DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019

- un marché de maîtrise d'œuvre commun CCBA/CC Ardèche des Sources et Volcans en vue de l'aménagement d'une voie douce entre les deux territoires ;
- des marchés de travaux communs CCBA/CC Ardèche des Sources et Volcans en vue de l'aménagement d'une voie douce entre les deux territoires ;
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes dont la CCBA sera coordinatrice,
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement,
- de désigner M. Louis Buffet, Président et M. Jean-Claude Flory, Vice-Président en charge de l'aménagement du Territoire et du développement touristique comme représentants de la CCBA au sein du groupement,
- d'autoriser à ce titre, le Président à préparer et publier les consultations, et signer les marchés, accords-cadres et marchés issus du groupement de commandes pour le compte des CC du Bassin d'Aubenas et Ardèche Sources et Volcans.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Max TOURVIEILHE

